

Le 30 octobre 2025

▶ **Santé : Thonon Agglomération a lancé l'élaboration de son premier Contrat Local de Santé.**



Contact presse : Caroline BLONDET  
c-blondet@thononagglo.fr / 04 50 31 25 00

**Dans le cadre de sa nouvelle compétence santé, Thonon Agglomération renforce sa politique en faveur de la solidarité et de la cohésion sociale et s'engage dans l'élaboration de son premier Contrat Local de Santé (CLS).**

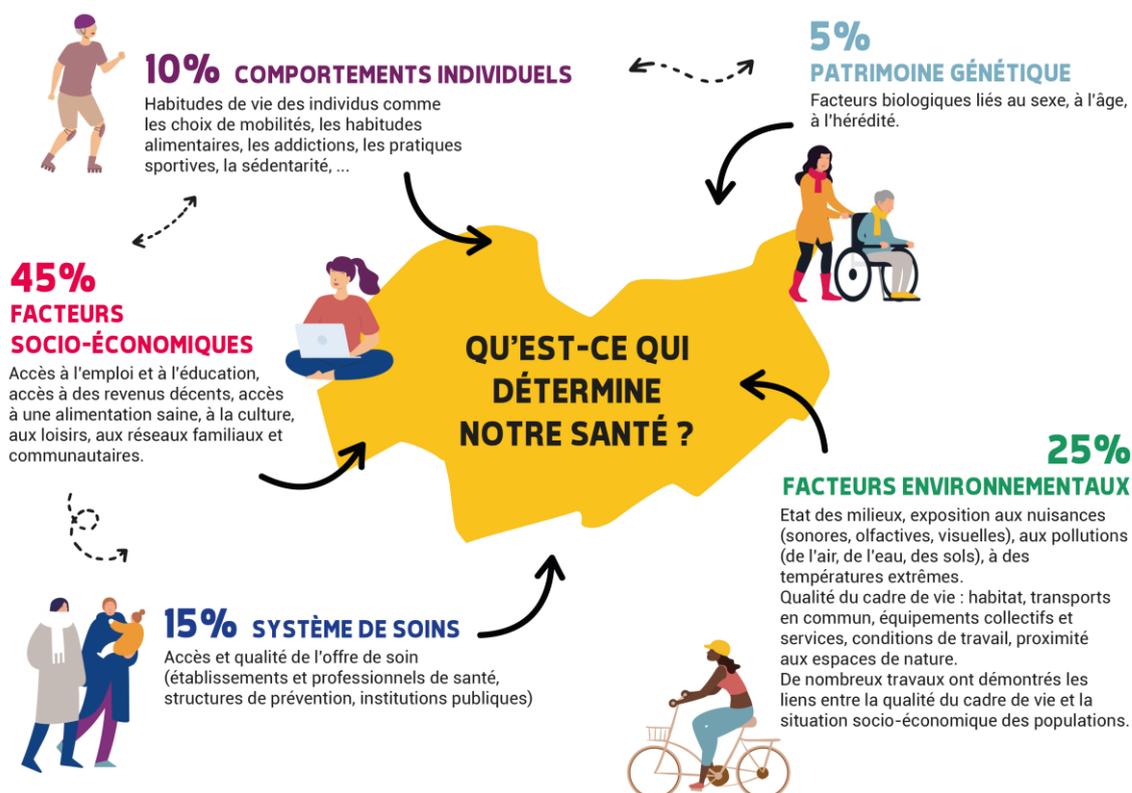
Suite à la révision statutaire de Thonon Agglomération approuvée par arrêté préfectoral, en date du 27 mars 2025, Thonon Agglomération est désormais compétente en matière de « Concertation, coordination, dialogue, pilotage et contractualisation en faveur d'un accès renforcé aux soins de proximité et au service d'une santé globale, dont le Contrat Local de Santé (CLS) ».

Cette révision statutaire traduit de l'intérêt prononcé des élus en matière de santé et offre l'opportunité d'offrir au territoire un plan d'action partagé pour répondre aux problématiques de santé des habitants.

## **1. Le Contrat Local de Santé : mieux coordonner les politiques de santé pour réduire les inégalités d'accès à la santé et aux soins**

### **► Qu'est-ce qui détermine notre santé ?**

La santé est définie par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) comme un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La santé d'un individu est donc le résultat de l'impact de plusieurs déterminants de santé. Ainsi, **les facteurs environnementaux et socio-économiques influencent à hauteur de 70% notre santé. L'influence du système de soins est de 15% et les comportements individuels et le patrimoine génétique couvrent les 15% restant.** Concevoir des actions sur l'environnement, le cadre de vie et agir sur les habitudes individuelles est le levier principal pour agir et créer un environnement favorable à la santé. Ainsi, **les collectivités locales, du fait de leurs compétences transversales ont le pouvoir d'agir directement sur les déterminants** et donc sur la santé des individus.



## ▶ Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé ?

Le Contrat Local de Santé est un **outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et la collectivité** qui vise à **améliorer la santé des populations et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé** en proposant un plan d'actions sur cinq ans.

**Outil opérationnel**, il se construit avec les acteurs du territoire en s'appuyant sur le diagnostic local de santé partagé de Thonon Agglomération qui permet d'identifier les besoins et les spécificités de notre territoire dans le but d'apporter les réponses les plus adaptées à nos réalités.

**Outil de coordination** et de mise en lien des communes, des habitants, des acteurs de santé et des acteurs du médico-social, il permet une transversalité dans les actions portées autour de quatre axes principaux :

- La prévention et la promotion de la santé
- L'accès aux soins
- La santé mentale
- La santé environnementale et le cadre de vie

Véritable **démarche transversale**, le CLS vise l'amélioration de l'état de santé globale des individus en **intervenant sur l'ensemble des déterminants de santé**.

## ▶ Pourquoi élaborer un Contrat Local de Santé ?

Le Contrat Local de Santé rassemble l'ensemble des acteurs du territoire dans une **démarche d'aller-vers les citoyens**. Ainsi, l'agglomération se saisit des enjeux de santé publique et les traduit en actions concrètes. Il offre notamment :

- L'opportunité de **construire en concertation** des actions coordonnées et pertinentes
- **De diminuer les inégalités sociales et territoriales de santé** tout en proposant des solutions adaptées à notre territoire
- **De mobiliser** les acteurs locaux autour du projet de santé publique
- De rationaliser et **optimiser les ressources**
- De porter une **vision commune sur notre santé globale**

Les actions portées par le CLS pourront être portées par l'agglomération, mais surtout par les partenaires de terrain. Le CLS n'est pas un outil figé, il est évolutif dans le temps et les actions pourront évoluer au cours de la mise en œuvre pour assurer une cohérence optimale.

Dès le démarrage de la démarche, la mise en œuvre du CLS est **soutenue financièrement par l'Agence Régionale de Santé AURA**. L'agence vient cofinancer, à part égale avec l'agglomération, le poste de coordinateur du CLS pour un montant maximum de 142 795 euros répartis sur 5 ans.



## 2. Le Diagnostic Local de Santé partagé

### ► Une démarche d'élaboration partenariale et concertée

Le diagnostic du Contrat Local de Santé de Thonon Agglomération est un diagnostic partagé. Il part d'un **recensement et d'une prise de connaissance des données antérieures** ainsi que des initiatives menées jusqu'à présent. Il est ensuite **alimenté par des données statistiques** issues des systèmes d'information statistiques comme l'INSEE ou l'Observatoire Régional de Santé. En croisant les indicateurs, il est ainsi donné une lecture plus fine de l'état de santé de la population générale, ce qui permet de dégager les priorités d'intervention en fonction de la réalité de notre territoire.

En parallèle de cette analyse statistique, le diagnostic s'appuie sur un **recueil de données qualitatives auprès des professionnels, des acteurs de proximité et des élus**, ce qui est indispensable pour porter une démarche participative. **De nombreux entretiens** ont été réalisés permettant ainsi de recueillir les besoins, les suggestions et les attentes en matière de santé mais également d'offre et d'accès aux soins et à la prévention, ainsi qu'au cadre de vie.



Le Diagnostic Local de Santé s'appuie également sur **l'analyse d'un questionnaire** diffusé largement auprès de la population entre le 15 juillet et le 30 septembre 2025. Ce questionnaire visait à recueillir **l'avis de la population** sur les questions de santé tout en leur laissant la possibilité d'apporter des suggestions.

Cette démarche a permis de recueillir **1152 réponses**, lesquelles ont ensuite été traitées et analysées de **manière anonyme**.

### ► Les principaux éléments de Diagnostic

#### **\_L'état de santé de la population (d'après les données socio-démographiques du territoire)**

Le territoire de Thonon Agglomération connaît une **croissance démographique forte** impliquant une **augmentation des besoins en termes de services**. Il s'agit d'un territoire dynamique et attractif qui se caractérise par une situation frontalière et dont la population varie en fonction de la saisonnalité estivale et hivernale.

De plus, il s'agit d'un territoire contrasté avec une ville-centre aux dynamiques urbaines et des communes plus rurales, ce qui induit des disparités d'accès et de couverture en termes de services. Territoire économiquement privilégié avec une médiane des revenus mensuels bien au-dessus des moyennes régionales, il n'en demeure pas moins que l'on enregistre une concentration de la précarité sur Thonon-Bains et que le fossé des inégalités se creuse.

Les données issues des analyses du Diagnostic Local de Santé de Thonon Agglomération démontrent une **augmentation du besoin de prise en charge des affections longues durées**. Les taux de mortalité sont similaires aux tendances départementales et régionales. Les trois principales causes de décès restent les tumeurs pour 25% des cas, les maladies cardio-neurovasculaires puis les maladies respiratoires.

On remarque un **manque de médecins généralistes** sur notre territoire, auquel s'ajoute une **population de médecins vieillissante** avec des départs à la retraite à venir.

On remarque également un **manque d'infirmiers et de personnel paramédical** comme les aides-soignants, ce qui a tendance à entraver les prises en charge à domicile.

De plus, il existe un manque important de psychiatres qui induit une difficulté de prise en charge des troubles psychiatriques à tous les âges de la vie.

### **\_Le retour des acteurs de santé du territoire**

Comme évoqué précédemment, dans le cadre de l'établissement du Diagnostic Local de Santé de Thonon Agglomération, une cinquantaine d'entretiens ont été réalisés auprès des professionnels de santé du territoire afin de recueillir leur lecture des réalités de terrain ainsi que les besoins et les attentes en matière de santé. Si les chiffres statistiques donnent des tendances, elles sont à affiner au regard des professionnels en contact du public au quotidien.

Deux éléments principaux ressortent de ces entretiens, à savoir un **besoin urgent de prioriser la santé mentale** pour toutes les tranches de population et le **manque d'accès à un médecin traitant**. Les acteurs s'entendent également sur le fait de l'importance d'investir dans le champ de la santé environnementale et la prévention.

Ces entretiens ont également permis de relever les freins majeurs à l'accès aux soins comme le transport (dont le manque de taxis conventionnés, les déplacements longs et le parking des professionnels), la **difficulté d'orientation des usagers, la rupture dans les parcours de soins** aggravant ainsi certaines pathologies ou encore le **besoin de prise en considération des aidants**. Enfin, les professionnels **relèvent une complexification** des cas pris en charge, s'ils relevaient d'un service, aujourd'hui les cas deviennent de plus en plus multifactoriels cumulant problèmes de santé et sociaux. Une prise en charge globale est nécessaire.

Il est indispensable de prioriser et de prendre en charge les minorités les plus éloignées des services.

De nombreuses actions sont déjà en cours sur le territoire afin de promouvoir la santé. Le territoire recèle de nombreux projets de maison de santé. Des actions de prévention sont également mises en place par les communes et les partenaires tout au long de l'année. Ainsi, le collectif SISM Chablais propose une semaine d'information à la santé mentale chaque année par exemple. Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) du Haut et du Bas Chablais portent de nombreuses actions de prévention des cancers, de promotion d'une alimentation saine et de la pratique d'une activité physique.

Il apparaît donc opportun aujourd'hui de **travailler le maillage** entre toutes ces initiatives afin de couvrir les besoins de la population.

### **\_L'avis des habitants**

**Un questionnaire en ligne** a été largement diffusé auprès de la population entre le **15 juillet le 30 septembre 2025** et via lequel les habitants ont été invités à donner leurs avis sur les questions de santé.

Cette première consultation a permis de recueillir près de **1152 avis**.

L'échantillon met en évidence les trois facteurs les plus bénéfiques pour la santé des personnes, à savoir **l'activité physique, l'accès aux soignants et l'alimentation saine**.

Les trois axes prioritaires identifiés par les habitants sont les suivants :

- L'accès aux soins
- L'hygiène de vie
- Le bien-être mental

Le questionnaire disposait également d'une partie libre pour permettre aux sondés de donner leurs idées sur des actions à mener pour améliorer la santé des habitants.

La majorité des propositions concerne l'accès aux soins. La problématique de **trouver un médecin traitant** est absolument centrale pour les répondants, tout comme la **réduction des délais de prise en charge** qui

impactent aujourd'hui de manière considérable les parcours de soins.

Il semble nécessaire de travailler l'attractivité du territoire pour inciter tous les soignants à s'installer et surtout rester. De même, il est important **d'améliorer l'orientation des personnes** et de simplifier la lecture des parcours de recours aux soins et de prise en charge. Sur les questions de santé mentale, les répondants proposent plus de prise en charge des pathologies mais également une attention particulière pour des actions visant à favoriser le lien social.

Enfin, parmi les réponses apportées, il ressort l'importance de l'environnement de vie avec la réduction des nuisances et l'amélioration du cadre de vie : moins de pollution et de bruit, plus d'espaces verts et de contact avec la nature.

Le questionnaire est donc, en ce sens, un très bon outil qui permet de montrer que **les problématiques de santé ne sont pas uniquement liées à l'accès aux soins**. Le cadre de vie, l'activité physique, le lien social apparaissent comme des leviers que l'on peut activer pour améliorer la santé des habitants.



### 3. Les prochaines étapes

Le travail se poursuit désormais en groupes thématiques autour des axes stratégiques prioritaires qui ont été identifiés, à savoir :

- La prévention et la promotion de la santé
- L'accès aux soins
- La santé mentale
- La santé environnementale

Ce travail servira à définir les actions qui seront inscrites dans le plan d'action établi pour les cinq prochaines années. Ce dernier sera signé à la fin de l'année pour une mise en œuvre dès 2026.

### 4. Les partenaires

- L'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes
- Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie
- L'Etablissement Public de Santé Mentale de la Haute-Savoie
- Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé du Haut-Chablais et du Bas-Chablais
- Les Hôpitaux du Léman



Haute-Savoie



Etablissement Public  
de Santé Mentale 74



**CONTACT PRESSE :**

Caroline Blondet

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr